



ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LES NATIONS UNIES

PETIT MANUEL DE L'AFNU  
JUILLET 2023

# METTRE FIN À LA POLLUTION PLASTIQUE



## LE TRAITÉ INTERNATIONAL DE PROTECTION DE LA HAUTE MER

*Adopté à l'ONU*

19 ET 20 JUIN 2023



# SOMMAIRE

- 01 LE PROBLÈME DU PLASTIQUE**
- 02 LA HAUTE MER, GRANDE OUBLIÉE DES JURIDICTIONS**
- 03 LE TRAITÉ INTERNATIONAL DE PROTECTION DE LA HAUTE MER ADOPTÉ À L'ONU**
- 04 COUPER LE FLOT DE LA POLLUTION PLASTIQUE À SA SOURCE**
- 05 QUELLES INITIATIVES PRENDRE?**

# LE PROBLÈME DU PLASTIQUE



## POLLUTION PLASTIQUE

La [pollution plastique](#) est un problème mondial. Environ 7 des 9,2 milliards de tonnes de plastique produites entre 1950 et 2017 sont devenues des déchets, qui ont été mis en décharge ou jetés.

La pollution plastique peut modifier les habitats et processus naturels, réduisant la capacité des écosystèmes à s'adapter aux effets des changements climatiques,

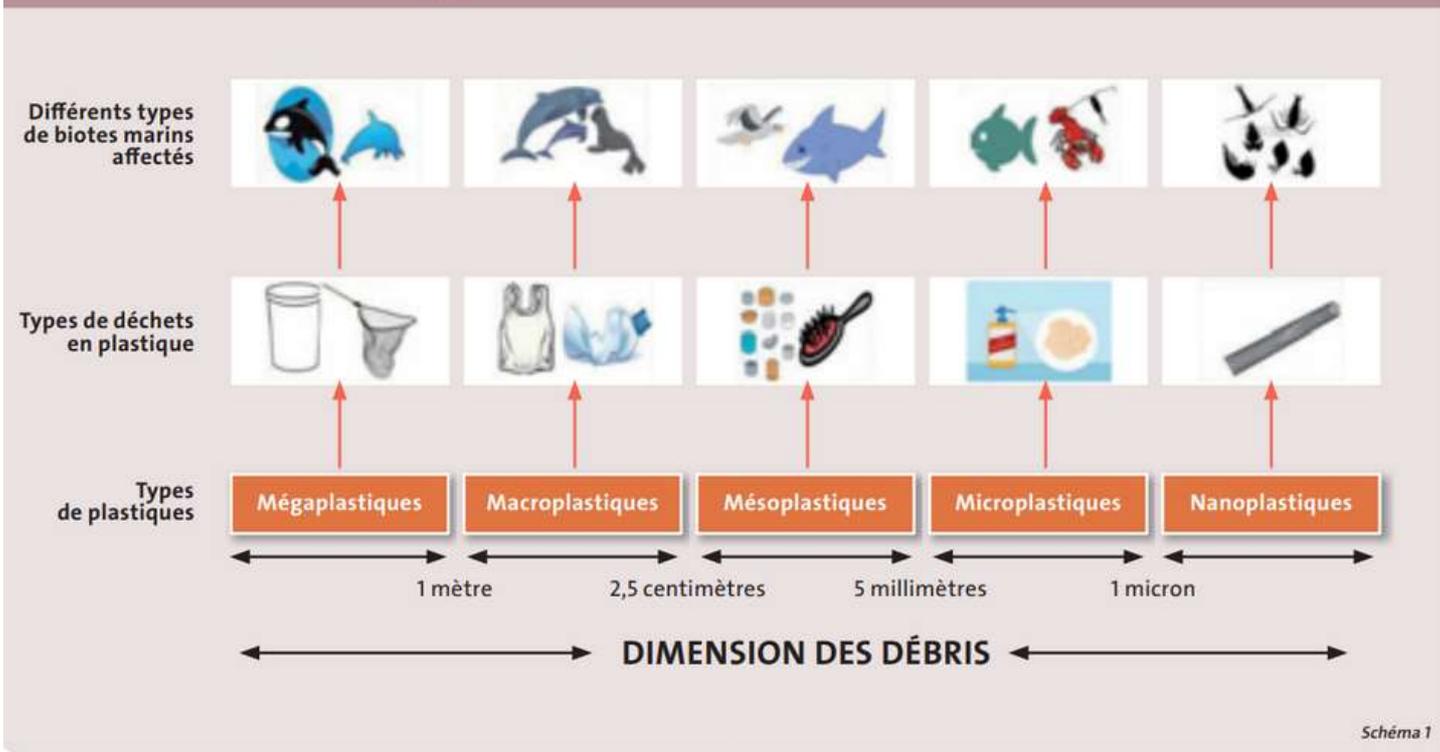
et nuisant ainsi directement aux moyens de subsistance de plusieurs millions de personnes, aux capacités de production de denrées alimentaires et au bien-être des populations.

## RÉSISTANCE À LA DÉGRADATION

Les mêmes propriétés qui rendent les plastiques si utiles, leur durabilité et leur résistance à la dégradation, les rendent également presque [impossibles à décomposer complètement](#) par la nature. La plupart des articles en plastique ne disparaissent jamais complètement ; ils se décomposent simplement en morceaux de plus en plus petits. Ces [microplastiques](#) peuvent pénétrer dans le corps humain par inhalation et absorption et s'accumuler dans les organes. On ne connaît pas encore toute l'étendue des conséquences de ce phénomène sur la santé humaine. Il existe cependant des preuves substantielles que les produits chimiques associés aux plastiques, sont liés à des problèmes de santé.

La plus grande partie des déchets plastiques rejetés dans la nature se retrouve, dans les cours d'eau et in fine dans la mer, d'où l'importance majeure de cette pollution plastique pour l'avenir des océans.

## Diagramme présentant les différents types de plastiques et leurs effets sur les organismes marins



## POLLUTION MARINE, CHIFFRE CLÉS (2023) :

- Les déchets plastiques représentent 80 % de l'ensemble de la pollution marine et environ 8 à 10 millions de tonnes de plastique aboutissent dans les océans chaque année.
- Les recherches indiquent que d'ici 2050, le plastique dépassera probablement tous les poissons de la mer.
- Au cours des dix dernières années, nous avons produit plus de produits en plastique qu'au cours du siècle précédent.
- L'EPA (Agence pour la protection de l'environnement des Etats-Unis) a déclaré que pratiquement 100 % de tous les plastiques créés par l'homme existent encore.
- Il faut généralement entre 500 et 1 000 ans pour que le plastique se dégrade. Même après cela, il se transforme en microplastiques, sans se dégrader complètement.
- Actuellement, il y a environ 50 à 75 milliards de morceaux de plastique et de microplastiques dans les océans.
- Ce plastique se décompose en particules microplastiques ou flotte et finit par former des plaques de déchets.

# LES CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE LA POLLUTION PLASTIQUE



## ATTEINTES À LA FAUNE ET À LA FLORE

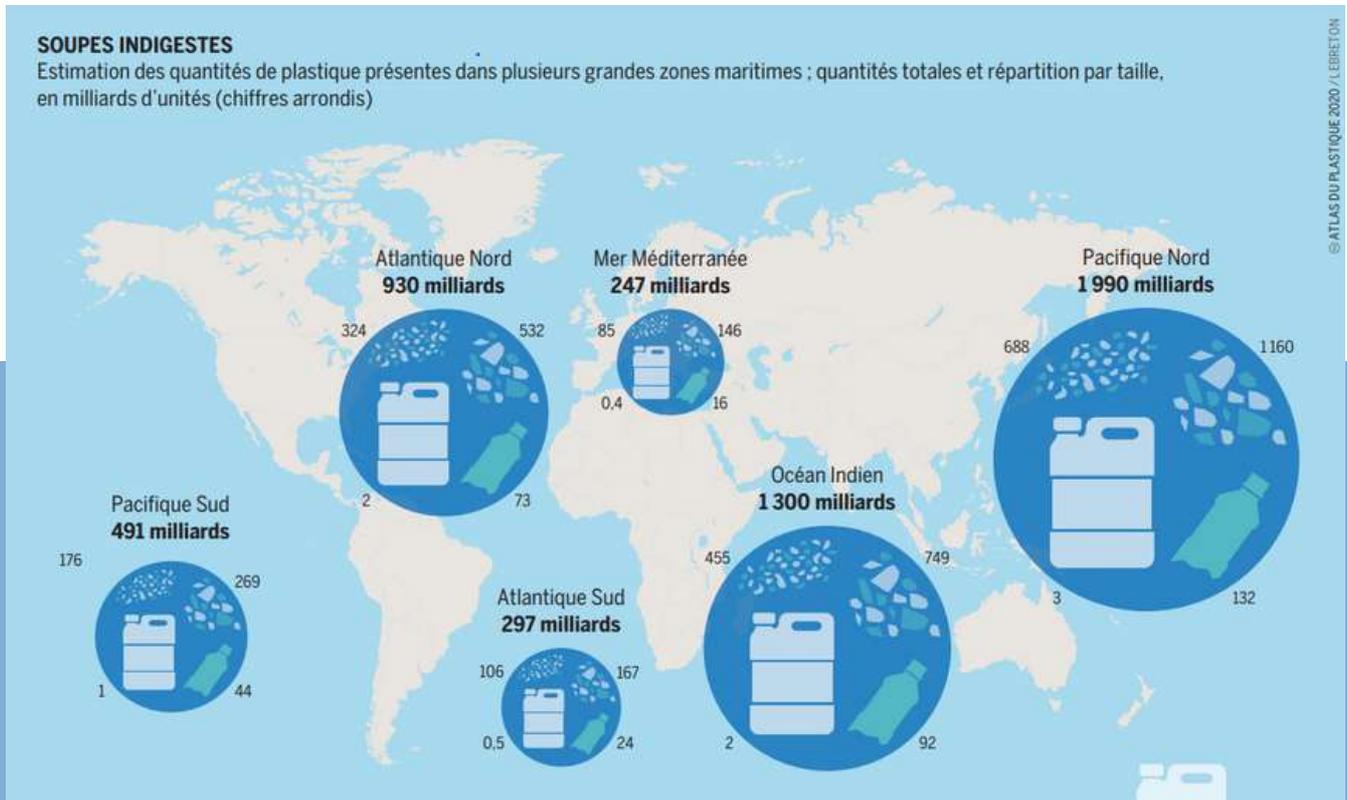
La pollution plastique dans les océans a un impact dévastateur sur la vie marine et les écosystèmes. Les dommages les plus évidents sont ceux que les objets en plastique causent aux animaux lorsqu'ils entrent en contact avec eux ou les ingèrent : suffocation, enchevêtrement, lacération, infections et lésions internes. 17 % des espèces affectées par la présence de plastique dans les océans figurent sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Les problèmes liés au plastique ne

s'arrêtent pas là : les objets en plastique flottants peuvent contribuer à transporter des espèces envahissantes, ce qui constitue une menace pour les écosystèmes marins, la biodiversité et le réseau trophique.

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

La pollution plastique et le changement climatique sont les deux faces d'une même médaille : la production de plastique, qui se fait à partir de combustibles fossiles, contribue fortement à la crise climatique. De plus, l'incinération des déchets plastiques libère du dioxyde de carbone et du méthane dans l'atmosphère, ce qui augmente les émissions et aggrave le réchauffement de la planète.

# LA HAUTE MER, GRANDE OUBLIÉE DES JURIDICTIONS



On appelle **haute mer** les zones de la mer situées en dehors des zones de souveraineté et des zones économiques exclusives (ZEE) des États côtiers, donc ne relevant pas de la juridiction nationale, sont aussi appelées haute mer ou eaux internationales. La haute mer représente 60% de la surface des océans et près de la moitié de la surface du globe.

Jusqu'à la conclusion de l'accord, le 5 mars 2023, par les délégués de la Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (BBNJ), ces zones de haute mer ne disposaient d'aucune protection spécifique. Après deux décennies de pourparlers qui ont débuté en 2004, les 193 États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) ont adopté, le 19 juin 2023, l'accord sur le *Traité international de protection de la haute mer*, destiné à "*assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les eaux internationales*". Ce traité est un outil juridique puissant qui rend possible la protection d'au moins 30% des océans d'ici à 2030 (30 pour 30), objectif adopté à la COP 15 fin 2022 dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Il pourrait permettre la création de vastes aires marines protégées en haute mer, sanctuaires océaniques soustraits aux activités humaines destructrices. Toutefois, il doit être ratifié par au moins 60 États avant de pouvoir entrer en vigueur et devenir juridiquement contraignant.

# LE TRAITÉ INTERNATIONAL DE PROTECTION DE LA HAUTE MER ADOPTÉ À L'ONU

“L'océan est l'élément vital de notre planète, et aujourd'hui, vous avez insufflé une nouvelle vie et un nouvel espoir pour donner à l'océan une chance de se battre”

*Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU*



## 01 UNE PROTECTION FRAÎCHE AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

Si les pays sont responsables de la conservation et de l'utilisation durable des cours d'eau relevant de leur juridiction nationale, la haute mer bénéficie désormais d'une protection supplémentaire contre des tendances destructrices telles que la pollution et les activités de pêche non durables. Adopté par la Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine des zones situées au-delà des juridictions nationales (BBNJ), le traité sur la « haute mer » vise à assurer la gestion des océans au nom des générations actuelles et futures, conformément à la Convention sur le droit de la mer. Le nouvel accord contient 75 articles qui visent à protéger, soigner et assurer l'utilisation responsable du milieu marin, à maintenir l'intégrité des écosystèmes océaniques et à conserver la valeur inhérente à la diversité biologique marine.

**02**

## DES OCÉANS PLUS PROPRES

Des produits chimiques toxiques et des millions de tonnes de déchets plastiques inondent les écosystèmes côtiers, tuant ou blessant des poissons, des tortues de mer, des oiseaux de mer et des mammifères marins, et se frayant un chemin dans la chaîne alimentaire pour finir par être consommés par l'homme. Le Traité vise à renforcer la résilience et contient des dispositions fondées sur le principe du **pollueur-payeur** ainsi que des mécanismes de règlement des différends. En vertu des dispositions du traité, les parties doivent évaluer les incidences potentielles sur l'environnement de toute activité prévue au-delà de leur juridiction.

**04**

## BAISSE DES TEMPÉRATURES

Pour répondre à ces préoccupations urgentes, le traité propose des orientations, notamment par le biais d'une approche intégrée de la gestion des océans qui renforce la résilience des écosystèmes pour lutter contre les effets néfastes du changement climatique et de l'**acidification des océans**, et qui préserve et rétablit l'intégrité des écosystèmes, y compris les services liés au cycle du carbone. Les dispositions du traité reconnaissent également les droits et les connaissances traditionnelles des **peuples autochtones** et des communautés locales, la liberté de la recherche scientifique et la nécessité d'un partage juste et équitable des bénéfices.

**03**

## GÉRER DURABLEMENT LES STOCKS DE POISSONS

Selon les Nations Unies, plus d'un tiers des stocks mondiaux de poissons sont **surexploités**. Le traité souligne l'importance du renforcement des capacités et du transfert des technologies marines, y compris le développement et le renforcement des capacités institutionnelles et des cadres ou mécanismes réglementaires nationaux. Il s'agit notamment de renforcer la collaboration entre les organisations maritimes régionales et les organisations régionales de gestion des pêches.

**05**

## VITAL POUR LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030

Parmi ces objectifs et cibles figurent l'**Objectif de développement durable (ODD) 14**, qui vise notamment à prévenir et à réduire considérablement la pollution marine sous toutes ses formes d'ici 2025, et à mettre fin à la surpêche grâce à des plans de gestion fondés sur des données scientifiques afin de reconstituer les stocks de poissons dans les plus brefs délais possibles. Le nouvel accord permettra la mise en place d'outils de gestion par zone, notamment de **zones marines protégées**, afin de conserver et de gérer durablement les habitats et les espèces vitales en haute mer et dans la zone internationale des fonds marins.

# QUELQUES ARTICLES IMPORTANTES

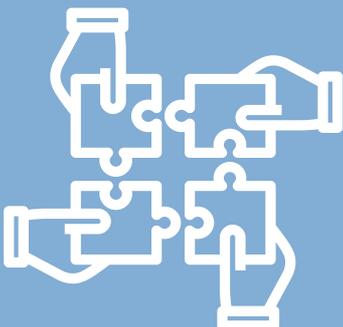


## PRINCIPAUX OBJECTIFS DU TRAITÉ

- la définition d'un cadre réglementaire
- la reconnaissance d'un patrimoine commun de l'humanité
- l'internationalisation des décisions sur les études d'impact environnemental
- le partage juste et équitable des avantages découlant des ressources génétiques marines
- la création d'aires protégées marines afin de préserver, restaurer et maintenir la biodiversité
- la production de connaissances, d'innovations techniques et d'une compréhension scientifique



ART. 13 : Connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales associées aux ressources génétiques marines dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale



ART. 28 : Obligation de procéder à des évaluations d'impact sur l'environnement

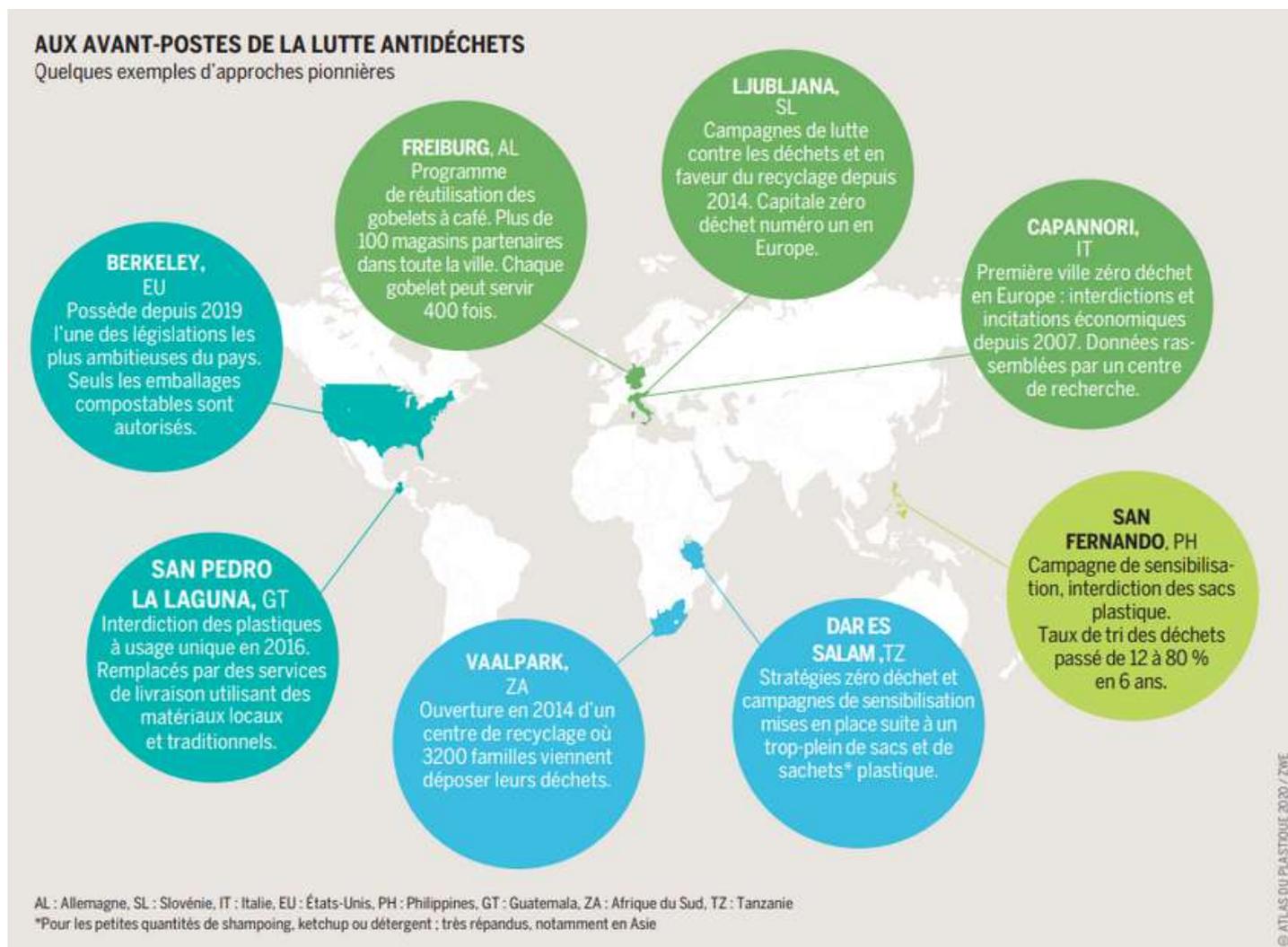
ART. 41 : Coopération dans le domaine du renforcement des capacités et du transfert des technologies marines

ART. 47 : création d'une Conférence des Parties

# COUPER LE FLOT DE LA POLLUTION PLASTIQUE À SA SOURCE

Il est très difficile d'extraire le plastique de l'océan une fois qu'il y est entré. Les nouvelles technologies nous permettent d'attraper les débris marins les plus volumineux, mais les petits objets en plastique et les microplastiques sont pratiquement impossibles à atteindre, surtout lorsqu'ils se trouvent dans les profondeurs de l'océan. C'est pourquoi de nombreux scientifiques et défenseurs de l'environnement ont déclaré que la meilleure solution consistait à empêcher les déchets plastiques de pénétrer dans les rivières et les mers. Pour ce faire, il convient d'améliorer nos systèmes de gestion des déchets et de mettre en œuvre le recyclage. En outre, il est essentiel de reconsidérer la conception et l'utilisation des emballages jetables et de réduire la fabrication de plastiques inutiles à usage unique.

## MULTIPLICATION DES APPROCHES ZÉRO DÉCHET À TRAVERS LE MONDE



# COUPER LE FLOT DE LA POLLUTION PLASTIQUE À SA SOURCE



Le modèle économique prédominant est linéaire, c'est-à-dire que les produits sont créés à partir de matériaux bruts, qui sont jetés après leur utilisation. La Fondation Ellen MacArthur (EMF) a pour mission de transformer ce modèle linéaire en un modèle circulaire où les produits et les matériaux demeurent plus longtemps dans l'économie.

*Il existe plusieurs moyens pour y parvenir : le recyclage des produits, la réutilisation, l'utilisation pendant une période plus longue, la redistribution, le partage ou encore la remise à neuf. La fondation a élaboré une vision commune globale appelée « Nouvelle économie du plastique ». En lien avec les industries, elle a énoncé des engagements ambitieux. À l'heure actuelle, au moins 16 entreprises se sont engagées à utiliser pour leurs produits des emballages 100 % recyclables, compostables ou réutilisables à l'horizon 2025. Les détails techniques permettant d'aboutir à ce résultat n'ont pas encore été arrêtés, mais il existe globalement trois stratégies. La première consiste à repenser les emballages de façon à supprimer les composants problématiques tels que les opercules ou les éléments volants qui entravent le recyclage. Environ 30 % des emballages pourraient être concernés par cette stratégie. 20 % des emballages pourraient être réutilisés, notamment les récipients des articles ménagers. Quant aux 50 % restants, ils doivent être recyclés, ce qui passe par une amélioration de la conception.*

# QUELLES INITIATIVES PRENDRE ?

## RÉDUIRE L'USAGE DE PLASTIQUES



## PARTICIPER À UNE OPÉRATION DE NETTOYAGE



## SOUTENIR LES LÉGISLATIONS

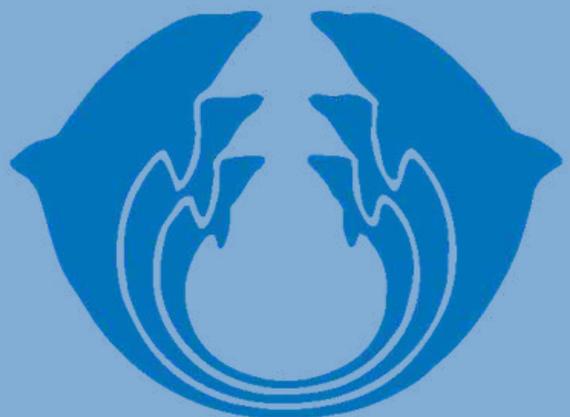
Nations Unies



Assemblée générale

Conférence intergouvernementale chargée  
d'élaborer un instrument international  
juridiquement contraignant se rapportant  
à la Convention des Nations Unies sur le droit  
de la mer et portant sur la conservation  
et l'utilisation durable de la biodiversité  
marine des zones ne relevant  
pas de la juridiction nationale  
Nouvelle reprise de la cinquième session  
New York, 19 et 20 juin 2023

## SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES ONG



Oceanic Society